

Règlement d'Examen : BCP MCV OPTION A

Code RNCP : 38399

Diplôme Education Nationale : n° 40031213-400

Niveau : 4

Mode d'évaluation : Candidat en contrat d'apprentissage : en CCF et en ponctuelle.

Candidat en contrat pro : Toutes les épreuves et sous-épreuves seront en ponctuelle.

Annexe II b Règlement d'examen

Spécialité : MÉTIER DU COMMERCE ET DE LA VENTE du Baccalauréat professionnel Option A Animation et gestion de l'espace commercial Option B Prospection clientèle et valorisation de l'offre commerciale				Candidat de la voie scolaire dans un établissement public ou privé sous contrat, CFA ou section d'apprentissage habilitée, formation professionnelle continue dans un établissement public		Candidat de la voie scolaire dans un établissement privé hors contrat, CFA ou section d'apprentissage non habilitée, formation professionnelle continue dans un établissement privé, CNED, candidats justifiant de 3 années d'activité professionnelle		Candidat de la formation professionnelle continue dans un établissement public habilité	
Épreuves	Unités	Coef.	Mode	Durée	Mode	Durée	Mode	Durée	
E1 Épreuve scientifique et technique		2							
Sous-épreuve E11 : Économie-droit	U11	1	Ponctuel écrit	2h30	Ponctuel écrit	2h30	CCF		
Sous-épreuve E12 : Mathématiques	U12	1	CCF		Ponctuel Écrit et pratique	1 h	CCF		
E2 Analyse et résolution de situations professionnelles									
- Option A Animation et gestion de l'espace commercial	U2	4	Ponctuel écrit	3h	Ponctuel écrit	3 h	CCF		
- Option B Prospection clientèle et valorisation de l'offre commerciale	U2	4	Ponctuel écrit	3h	Ponctuel écrit	3 h	CCF		
E3 Pratique professionnelle		9							
Sous épreuve E31 : Vente-conseil	U 31	3	CCF		Ponctuel oral	30 min	CCF		
Sous-épreuve E32 : Suivi des ventes	U32	2	CCF		Ponctuel oral	30 min	CCF		
Sous-épreuve E33 : Fidélisation de la clientèle et développement de la relation client	U33	3	CCF		Ponctuel oral	40 min (1)	CCF		
Sous épreuve E34 Prévention santé environnement	U34	1	Ponctuel écrit	2 h	Ponctuel Écrit	2 h	CCF		
E4 Épreuves de langue vivante		4							
Sous-épreuve E41 Langue vivante 1	U41	2	CCF		Ponctuel oral	20 min (2)	CCF		
Sous-épreuve E42 Langue vivante 2	U42	2	CCF		Ponctuel oral	20 min (2)	CCF		
E5 Épreuve de français, histoire géographie et enseignement moral et civique		5							
Sous-épreuve E51 : Français	U51	2,5	Ponctuel écrit	2h 30	Ponctuel écrit	2 h 30	CCF		
Sous-épreuve E52 : Histoire géographie et enseignement moral et civique	U52	2,5	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2 h	CCF		
E6 Épreuve d'arts appliqués et cultures artistiques	U6	1	CCF		Ponctuel écrit	1h 30	CCF		
E7 Épreuve d'éducation physique et sportive	U7	1	CCF		Pratique		CCF		
Épreuves facultatives (3)	UF1 UF2		Ponctuel oral	20 min (2)	Ponctuel oral	20 min (2)	oral	20 min (2)	

(1) Dont 20 minutes de préparation

(2) Dont 5 minutes de préparation

(3) La langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire.

Seuls les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme et de l'attribution d'une mention

Le titulaire d'un diplôme équivalent peut être dispensé de certaines unités certificatives après validation par les services du rectorat.
Actualisé selon la dernière version du Référentiel du diplôme